



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'ÉDUCATION,
*en charge de la fonction publique,
de la recherche et de l'enseignement supérieur*

N° 2788 / MTF

La Ministre

Papeete, le 04 MAI 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BOURSES MAJORÉES 2018/2019

La Ministre du travail, de la formation professionnelle et de l'éducation, en charge de la fonction publique, de la recherche et de l'enseignement supérieur, informe les étudiants désirant faire acte de candidature pour l'obtention d'une bourse majorée en vue de la poursuite d'études supérieures dans le cadre des filières déterminées par l'arrêté n°00580/CM du 06 avril 2018 modifié, de l'ouverture du registre d'inscription. Le dossier est à télécharger sur le site de la DGEE (www.education.pf) à la rubrique « bourses et allocations d'étude » du lundi 14 mai 2018 au dimanche 24 juin 2018.

Le dossier doit être déposé à la Direction générale de l'éducation et des enseignements, pôle des bourses et allocations d'études, annexe de Taaone et/ou envoyé par mail à bsup@education.pf jusqu'au 28 juin 2018 avant 16h dernier délai.

La commission des bourses majorées est prévue pour la semaine du 13 au 17 août 2018.

Rappel : Les bourses majorées sont essentiellement accordées au mérite, pour la poursuite d'études en Polynésie française ou hors Polynésie française dans les filières prioritaires inscrites dans l'annexe de l'arrêté précité. Les bénéficiaires devront s'engager personnellement par convention, à servir en Polynésie française après l'obtention du diplôme prévu dans la filière reconnue prioritaire par le Pays. Tout dossier **incomplet, illisible ou arrivé après la date limite sera refusé en application du principe général d'égalité entre les candidats.**

NB : La liste des filières retenues comme prioritaires par l'arrêté susvisé au titre de l'année universitaire 2018/2019 est consultable sur le site internet de la D.G.E.E. (www.education.pf, Rubrique « bourses et allocations d'études »).


Tea FROGIER
